

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES 2018

n est là!

Pour l'avenir des cheminot-e-s

2003-2018: des lois
qui nous conduisent
vers la privatisation,
qui font tomber
l'un après l'autre
nos acquis sociaux.
Retraites... Statut...

votons
pour arrêter la casse
sociale!

Réglementation...
Salaires...
Conditions de travail...
Les syndicats réformistes
portent une lourde part de
responsabilité dans
les reculs sociaux vécus
par les cheminot-e-s
et les salariés.

Sud Rail

RETRAITES : VINGT ANS DE RÉGRESSION NE LEUR SUFFISENT PAS !

2003-2007-2010 : la CFDT, l'Unsa valident coup sur coup les contre-réformes des retraites, l'allongement de la durée des cotisations, une baisse des pensions. En 2014, les durées de cotisation du public et du privé ont été alignées, elles seront portées à 43 ans à partir de 2035.

2007 : la CFDT et la CGT valident l'externalisation de la CPR.

2019 : le gouvernement entend passer à un système de retraite par points injuste et inégalitaire, qui entraînera une baisse des pensions, offrant aux assurances l'opportunité de développer pour ceux qui le peuvent des fonds de pension.

CONVENTION COLLECTIVE FERROVIAIRE ET ACCORDS D'ENTREPRISE : DÉTÉRIORER L'UNE POUR FAIRE RÉGRESSER L'AUTRE !

Octobre 2008 déjà : l'Unsa signe l'accord de branche portant sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail dans le transport ferroviaire de marchandises. La CGT ne s'y opposera pas.

2009 : la CFDT et l'Unsa accompagnent l'isolement du fret contre un prétendu « accord tripartite ». L'écart entre les réglementations est utilisé par la SNCF pour abaisser les conditions sociales des cheminot-es, abandonner des charges, supprimer des emplois, diminuer les salaires.

Avril 2010 : la CFDT et l'Unsa valident la gestion par activités, qui remet en cause l'unicité de l'entreprise et ouvre à la direction l'étape finale de réglementations différentes.

2014 : la CFDT et l'Unsa valident la fin de la SNCF unique et de la réglementation du travail actuelle en soutenant la loi ferroviaire du 4 août.

2016 : LOI TRAVAIL & STATUT DES CHEMINOTS : À QUOI JOUE LA CGT ?!

Loi travail (El Khomri). Les deux textes (accord de branche et d'entreprise) qui ouvrent la voie vers une réduction des écarts entre les conditions de travail des cheminot-es et des salarié-es du privé ont été immédiatement signés par la CFDT et l'Unsa.

SUD-Rail, sur la base des revendications portées dans les assemblées générales pendant la grève reconductible, a fait valoir son droit d'opposition à ces textes qui préparaient, après le fret libéralisé depuis 2007, l'ouverture à la concurrence et le transfert des cheminot-es, dans le transport de voyageurs, à partir de fin 2020 pour les grandes lignes, et 2023 pour les trains régionaux. La CGT refuse d'exercer son droit d'opposition, ce qui aurait permis, SUD-Rail et la CGT ayant obtenu plus de la moitié des voix aux dernières élections professionnelles, de s'opposer à l'application de ces deux textes. L'on voit aujourd'hui, à la sortie du mouvement qui s'est déroulé pendant la phase législative pour une nouvelle loi ferroviaire, que ce choix du ni, ni (ni signature, ni dénonciation) a eu des conséquences sur le mouvement du printemps dernier.

2018 : LA LUTTE N'EST PAS MORTE !

Après trois mois de mobilisation inédite, les grandes lignes de la contre-réforme, elles-mêmes contenues dans le rapport Spinetta de janvier 2018 : transformation de l'entreprise en SA, reprise de la dette notamment pour passer l'entreprise en SA, ouverture à la concurrence et remise en cause du statut, sont inscrites dans la loi !

Des modalités épuisantes qui laissent trop peu de marge de manœuvre, une mobilisation ancrée dans quelques métiers, le refus des centrales syndicales d'appeler à l'élargissement des luttes ont pesé sur notre incapacité à déborder le calendrier. Calendrier qui favorisait la politique contractuelle de la CFDT et de l'Unsa, prêtes à accepter des régressions contre quelques amendements de la loi, et qui n'a pas permis de gagner. Désormais, nos métiers, nos salaires, nos emplois ne sont plus garantis par la loi !

Et maintenant, direction et gouvernement annoncent une négociation qui doit s'achever avant le 1^{er} janvier 2020, dont les principes constitutifs sont connus d'avance si nous les laissons faire !

Mais rien n'est joué d'avance, à condition de renforcer ceux qui luttent !



**RELEVONS
LE DÉFI**

pour reconquérir nos libertés et plus de justice sociale.

LEURS OBJECTIFS :

💰 s'aligner sur les «standards» des concurrents plutôt que sur ceux de la SNCF, ce qui on le sait conduirait cette dernière à revenir sur la réglementation, à renouer avec des pratiques abandonnées, à continuer à supprimer des emplois, à vouloir abandonner à terme le statut ; tout ça pour réduire le différentiel de «compétitivité». En gros un dumping social organisé dont l'objectif est d'abaisser les conditions sociales de tous ;

💰 fixer de nouvelles règles en vue d'instaurer plus de mobilité et de flexibilité dans l'emploi. Sur ce point, côté SNCF, on entend travailler à des réglementations par branche d'activité, et en finir avec toute unicité de l'entreprise. La question de la mobilité devrait se faire par le biais d'un principe de parcours pro de branche, que la SNCF laisse le soin à ses partenaires de proposer sous la forme d'une prétendue garantie contre les licenciements. Les patrons affirment que l'arrivée prochaine d'opérateurs privés sur les TER, puis les relations nationales obligent la SNCF à utiliser les méthodes du privé et à fonctionner de la même façon pour conserver des marchés ! Un chantage pour que les cheminot-e-s «acceptent» une remise en cause de leurs acquis, une nouvelle réglementation du travail, un statut appauvri, des concessions salariales et statutaires.

NOS OBJECTIFS !

SUD-Rail et les cheminot-es ont affirmé au contraire pendant la grève que les conditions de travail s'appuient sur des dizaines d'années d'expérience, contenues dans une réglementation et un statut dont l'objectif est d'assurer le maximum de sécurité, d'organiser le service public de transport de voyageurs et de marchandises toute l'année. **SUD-Rail revendique une convention collective nationale fondée a minima sur les dispositions en vigueur à la SNCF. C'est la seule façon d'empêcher le transfert des cheminots, l'arrivée de la concurrence que la loi met en place !**

Agir pour défendre notre statut et notre réglementation du travail

La volatilité de l'emploi fera partie de la stratégie des opérateurs entrants, qui feront évoluer leurs charges régulièrement, passant des lignes aujourd'hui accompagnées par train à leurs filiales d'autocars, en réduisant la circulation, les gares desservies, etc. En chœur, ils prônent un transport économiquement et écologiquement «durable», alors qu'en réalité ils ne veulent que des emplois jetables, précaires, conditionnés à l'état des besoins des marchés et non de ceux des populations.

Le but des patrons, dans le cadre de la future convention collective, sera donc d'imposer encore des reculs aux cheminot-es, en vue de leur transfert et, là-dessus, comptez sur eux, SNCF et nouveaux entrants, pour se mettre d'accord ! Notre but est d'agir partout, dans et hors de la SNCF, pour gagner de nouveaux droits et refuser le principe de négocier des régressions. **Il y a une réglementation du travail qui s'applique aux 148000 salarié-es de la SNCF ; c'est celle-ci qui doit servir de base aux 3000 salarié-es des entreprises de transport ferroviaire privées, et non l'inverse !**

Refuser une classification des métiers qui individualise l'avancement et les salaires

Deux positions sont défendues par les organisations syndicales face au patronat pour diminuer le nombre d'emplois repères :



celle autour de la notion d'une compétence subjective

(attitude, comportement, objectifs atteints...), qui renvoie à une individualisation de l'avancement ;

celle relevant du dictionnaire des filières (SNCF), qui fixe le contenu, les tâches de chaque métier et renvoie à des règles collectives, ce que défend SUD-Rail.

Formation, connaissances, évolution de carrière, ce sont autant de défis que SUD-Rail est prêt à relever... Nous avons besoin de toutes les voix pour peser, pour que notre projet s'affirme comme une alternative crédible à celui porté par la direction et ses partenaires !

Empêcher l'évolution projetée des règles salariales

Les patrons ont affirmé ne pas vouloir passer des semaines à redéfinir de nouvelles règles de travail et d'emploi sans en profiter pour redéfinir les règles de salaire !

Ils veulent casser le RH qui définit nos métiers. Là où il y avait 150 métiers, ils veulent en définir une quarantaine en augmentant la polycompétence et la productivité tout en continuant à supprimer les postes. Au-delà de nos métiers, ce sont les formations, les parcours professionnels et les salaires qui y sont rattachés qui seront attaqués. Les patrons sont guidés par la recherche d'une plus grande individualisation de nos revenus pour payer encore moins cher notre travail.

À l'inverse de ceux qui prônent le remplacement du processus d'évolution automatique par un système mixte renforçant une notation sur la base dite des compétences, SUD-Rail s'engage à maintenir et à renforcer les repères communs, collectifs actuels.

Nous n'avons aucune dette envers nos patrons, et nous ne leur ferons pas cadeau d'une partie de nos salaires, mais à l'inverse nous devons acquérir de nouveaux

droits, et reprendre ce qu'ils nous ont retiré depuis des années sur nos salaires.

Maintenir nos emplois à la SNCF et au statut

Nous avons vu la conséquence de l'arrivée de la concurrence au fret: le trafic est passé de 55 milliards de tonnes/km en 2000 à 20 milliards en 2013, répartis entre tous les opérateurs! Les effectifs ne cessent de diminuer, inversons la tendance! 25 000 emplois ont été supprimés depuis 2007, conduisant à une hausse de 36% de la productivité sur la même période. Outre le projet de Pépy de supprimer 1 cheminot sur 2 d'ici 2023, **la direction accélère une politique de recours massif aux contrats précaires et favorise une politique de recrutement hors statut qui vise aussi à fragiliser les garanties collectives.**

On est là

pour que les cheminot-e-s reconquièrent et se réapproprient la SNCF en imposant l'ouverture des gares, de lignes, des guichets, en maintenant les petites lignes et en refusant le remplacement de trains par des bus!

LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL ET LA CONVENTION COLLECTIVE SERONT CE QUE NOUS EN FERONS !

Des mobilisations sociales se construisent contre des politiques de régression qui précarisent nos vies. Dans ce contexte, la question de la sauvegarde des services publics, le refus de la concurrence ferroviaire pour les voyageurs, les problèmes écologiques que pose le report modal mettant des millions de camions polluants sur les routes peuvent ouvrir de nouvelles perspectives pour le rapport de force dont nous aurons besoin pour inverser le cours des choses.

En votant SUD-Rail, vous donnerez un signe fort pour arrêter la stratégie patronale en marche depuis trop longtemps

et vous donnerez votre confiance à une équipe qui n'ira pas négocier des régressions sociales dans le cadre la future convention collective et du pacte « social » de Pepy !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018



Pour l'avenir des cheminot/e/s



DU 16 AU 22 NOVEMBRE VOTEZ

Fédération des syndicats de travailleurs du rail www.sudrail.fr